

## Séance publique du 2 mai 2007

### Délibération n° 2007-4090

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Chemin du Champ du Roy - Réaménagement et sécurisation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2004-2439 en date du 13 septembre 2004, a approuvé l'engagement de la procédure d'expropriation et de la déclaration d'utilité publique de l'opération réaménagement et sécurisation du chemin du Champ du Roy à Rillieux la Pape et par sa délibération n° 2005-3125 en date du 19 décembre 2005, l'identification de l'opération à la programmation pluriannuelle des investissements. Le chemin du Champ du Roy est une voie de liaison permettant de relier le bourg de Rillieux la Pape à Vancia avec une chaussée étroite qui ne favorise pas la circulation des cyclistes et des piétons.

Elle est caractérisée par :

- une emprise de voie insuffisante (5 mètres) qui permet difficilement le croisement des véhicules, piétons et cyclistes,
- un carrefour avec le chemin de Bussy accidentogène géré par une priorité à droite,
- une charge de trafic importante et croissante aux heures de pointes (liaison A 46-zone industrielle),
- une absence de trottoir,
- le périmètre du projet est limité à l'Est par le giratoire de la départementale 483 et à l'Ouest par la rue de la République,
- l'aménagement du chemin du Champ du Roy, par le biais de nouvelles plantations et du traitement des revêtements des trottoirs et piste cyclable, permettra d'identifier toutes circulations.

Les objectifs de l'aménagement sont :

- sécuriser le cheminement pour les piétons en interposant un espace réservé au mode doux entre le trottoir et la chaussée,
- aménager une piste cyclable bidirectionnelle,
- améliorer la récupération des eaux pluviales,
- paysager la voie par de nouvelles plantations d'alignement,
- sécuriser la circulation générale.

L'emprise du projet est de 3 500 mètres carrés sur une longueur de 350 mètres.

Le cadrage financier

L'estimation globale s'établit à 610 797 € TTC, incluant :

- les acquisitions foncières,
- les études,
- les travaux d'aménagement de voirie,
- les travaux de plantation,

- les travaux de réalisation de murs de clôture,
- les travaux de réalisation d'assainissement pluvial.

Le délai de réalisation :

- 2006 : la clôture et l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) et l'enquête parcellaire,
- 2007 : les acquisitions et études de voirie,
- premier semestre 2008 : la consultation de voirie,
- deuxième semestre 2008 : les travaux de voirie.

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 26 février 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**Valide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme déplacements urbains pour l'exécution des études de réalisation estimées à 65 780 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,